

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
36 f. 18 f. 9 f.
HORS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
40 f. 20 f. 10 f.

Un numéro : 10 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 5, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 3.

Les Lettres et Envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, Rédacteur en chef du Journal.

LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés ayant un but d'utilité. publie Les Manuscrits non admis ne seront pas rendus.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 23 décembre 1848.

La nation a exprimé sa volonté souveraine; le résultat du scrutin est proclamé; le président de la République, installé dans ses hautes fonctions par l'Assemblée Nationale, a prêté serment à la Constitution; l'ère présidentielle commence.

Créé pour défendre le principe de la souveraineté nationale alors qu'il était nié par le pouvoir, le *Censeur*, quand cette souveraineté triomphante a parlé, ne peut qu'accepter purement et simplement le choix qu'elle a fait.

Défenseurs constants des intérêts du peuple, — et par le peuple nous entendons la nation tout entière, — nous maintiendrons de tous nos efforts la Constitution que la France s'est donnée librement, volontairement; nous réclamerons toutes les améliorations promises, bien convaincus que leur réalisation peut seule offrir de la sécurité à l'avenir.

Le choix des ministres, leur passé, et par conséquent les garanties qu'ils donnent à l'ordre nouveau, leurs actes comme membres du pouvoir, leurs projets de loi, leurs discours, leurs vues, leur capacité ou leur impuissance, leurs propositions d'impôts, leurs traités de commerce, leur politique extérieure tombent sous notre contrôle, et nous ne laisserons passer aucune occasion d'éclairer le pays sur la valeur des hommes qui seront placés à la tête des affaires.

Nous avons dit la vérité à la monarchie que nous combattons, nous la dirons à la République appelée par nos vœux, servie par nos efforts.

Pour nous, la République n'est pas tout entière dans le remplacement d'un roi par un président, bien que nous ayons de tout temps reconnu et proclamé les avantages de cette nouvelle forme gouvernementale; la République est encore dans le suffrage universel conquis par la révolution et qu'il faut maintenir, dans l'amélioration du sort des travailleurs qu'il faut conquérir, et sans laquelle la révolution n'accomplirait pas sa mission.

Nous réclamerons donc avec énergie la gratuité de l'instruction à tous les degrés et l'obligation pour tous les pères de famille de faire profiter leurs enfants de cette gratuité de l'instruction sans laquelle le pauvre resterait toujours dans une condition inférieure, usant de droits politiques dont il n'apprécierait pas l'importance.

Sous la royauté, nous avons demandé l'établissement de caisses de retraite pour les invalides de l'industrie; nous avons démontré que cette création était facile au moyen d'un très faible prélèvement sur les salaires. La prétendue impossibilité qu'on opposait à nos vœux dissimulait le mauvais vouloir des hommes auxquels étaient confiées les destinées de la France. On sait où il les a conduits.

Les hospices à la porte desquels les vieillards se pressent, attendant qu'un cadavre en sorte pour prendre sa place, n'ont jamais représenté pour nous qu'un imparfait acquittement de la dette contractée par la société envers ceux qui l'ont enrichie par leurs labeurs. Ce n'est pas l'aumône qu'il faut organiser, mais l'assistance publique par le travail pour les hommes valides, l'assistance par des secours bien entendus, sagement distribués, dans la maladie.

Le travail est le droit de tous; c'est aussi le devoir de tous. Au peuple qui est souverain nous devons et nous dirons la vérité comme nous l'avons dite au roi qui a cru en Juillet arrêter le progrès des idées parce qu'il arrêta le char de la révolution, sans songer qu'il viendrait un jour où sa main ne serait plus assez forte pour le retenir.

Si, parmi les ouvriers, quelqu'un avait pu penser que la Ré-

publique devait le nourrir dans l'oisiveté, celui-là aurait commis une étrange erreur. Le travail est la loi de tous, et vouloir vivre aux dépens de la société sans rien lui donner en échange, c'est tout simplement commettre un larcin.

Souvent, durant la monarchie, nous avons appelé un gouvernement meilleur, sous la protection duquel le travail pût s'organiser. Nous n'entendons pas par cette organisation la compression des individualités, le travail de l'esclave sous le fouet du maître, mais le travail libre sous la direction de l'intelligence. Cette question de l'organisation du travail, si vaste, si difficile, — il faut le reconnaître et en tenir compte à ceux qui en cherchent la solution, — se présente, depuis l'établissement de la République, sous une face nouvelle : l'association.

C'est l'association libre, volontaire des travailleurs qui résoudra le problème. C'est elle qui répartira équitablement les salaires, qui, rendra impossible l'exploitation de l'homme par l'homme, qui, avec la protection de l'État, avec le secours des fonds qu'il lui prêtera à son début, avec le prou homme pour juge, permettra au prolétaire de vivre honorablement, d'élever sa famille, de payer à la caisse des retraites la mince rétribution qui, déduite par le temps, assurera son existence alors que ses bras se refuseront au travail.

Nous ne nous jetons pas dans les divagations de la critique; hommes pratiques, nous demanderons au pouvoir tout ce qu'il peut, tout ce qu'il doit.

Nous poursuivrons l'allègement des charges qui pèsent sur le peuple; il faut entrer franchement dans une nouvelle voie administrative afin de diminuer les impôts.

La France, en proclamant la République, a fait rayonner sa pensée sur l'Europe. Au nord et au midi on peut entendre le retentissement de sa lutte. C'est le propre de la France d'entraîner l'Europe dans sa voie : la révolution de Juillet a produit la réforme électorale en Angleterre, a donné une constitution à la Belgique; au contre-coup de la révolution de Février, l'Italie et l'Allemagne se lèvent pour conquérir leur liberté, la Prusse a déjà obtenu une constitution, l'Autriche et la Lombardie s'affranchiront; la France doit vouloir s'entourer d'un réseau de peuples libres prêts à défendre le foyer d'où vient le feu qui les anime.

Mais pas de conquêtes destinées à payer des services, à établir de nouveaux trônes. Les pactes de famille se brisent; nous entrons dans l'ère des pactes entre les peuples. On sait ce qu'ont duré les empires des Charlemagne et des Napoléon.

Cette politique d'amélioration au dedans, d'affranchissement au dehors, la République seule peut la suivre. Qu'on n'essaie pas de lui substituer une monarchie, qu'on ne s'abuse pas sur la valeur de ces millions de votes qui ont porté à la présidence le veuve du plus grand capitaine de notre temps; lui aussi il fut proclamé consul à vie, reconnu empereur... Trois mois après le plus magnifique triomphe qu'il ait jamais été donné à un peuple de faire à un homme, l'empereur et roi tombait du trône et allait mourir à Sainte-Hélène. KAUFFMANN.

(CORRESPONDANCE SPÉCIALE DU CENSEUR.)

De l'Assemblée Nationale, le 20 décembre.

A midi, on pensait que l'installation du président de la République ne pourrait avoir lieu que vendredi ou samedi prochain. A trois heures, on nous annonce que la commission chargée de vérifier les procès-verbaux d'élection a tellement avancé ses travaux que l'installation peut être faite dans la séance. Les représentants sont nombreux; ils prennent place en tumulte; ils s'entretiennent des craintes qu'on avait d'un mouvement impérialiste pour demain jeudi. Il paraît que c'est

pour enlever tout prétexte aux agitateurs qu'on a ainsi devancé l'époque généralement assignée pour l'installation.

Plusieurs orateurs paraissent à la tribune pour demander que des projets de loi à l'ordre du jour soient renvoyés à une autre séance. Personne n'écoute. Les uns disent que Louis Bonaparte n'est pas encore arrivé; d'autres déclarent qu'il attend dans l'une des salles du palais. L'émotion est à son comble. Notre président ne peut obtenir le silence. Il est trois heures trente-cinq minutes. Tous les ministres sont à leur banc. Leurs successeurs sont dans la salle des séances, chacun à sa place habituelle.

M. Leremboure est appelé à développer sa proposition sur l'impression du *Moniteur*. En présence de l'agitation de l'Assemblée, il demande également le renvoi à un autre jour; mais l'Assemblée, consultée, décide que la discussion aura lieu immédiatement.

Après un court exposé, M. Leremboure descend de la tribune; il y est remplacé par le citoyen Bureau de Puzy. A ce moment la commission de vérification entre dans la salle. L'orateur est interrompu. Après quelques paroles, il quitte la tribune; le rapporteur de la commission le remplace. Un profond silence s'établit. Pendant la lecture du rapport, Louis Bonaparte entre dans la salle; il est en noir. A sa boutonnière est suspendue la décoration de représentant du peuple; sur sa poitrine, au côté gauche, brille un crachat. Près de moi on s'étonne qu'il porte cette marque distinctive proscrite par la République. Louis Bonaparte s'assied à la place du citoyen Odilon Barrot.

Après la lecture du rapport, le général Cavaignac monte à la tribune; il annonce qu'il a reçu les démissions de tous les ministres, et qu'il les remet, ainsi que la sienne, dans les mains de l'Assemblée. Les quelques paroles qu'il ajoute sont couvertes des applaudissements de l'Assemblée.

Louis Bonaparte monte à la tribune; il prête serment au milieu du silence le plus profond. Son discours a plu généralement; quand il est descendu, il a cherché le général Cavaignac, et il est monté auprès de lui pour lui serrer la main. Cette démarche et l'hommage que dans son discours il avait rendu au général ont produit un heureux effet.

La séance est suspendue de fait; le général Cavaignac est entouré, félicité. Il y a satisfaction générale en apparence, mais demain les passions reprendront leur cours.

Le président de l'Assemblée annonce que M. Barrot est chargé de composer un cabinet; il le fera connaître par un message à l'Assemblée.

La séance est levée à quatre heures trente-cinq minutes.

Élection du président de la République.

Les suffrages exprimés sont au nombre de . . . 7,526,545.
Le citoyen Napoléon a recueilli . . . 5,454,226 suffrages.
Le général Cavaignac 1,448,107
Le citoyen Ledru-Rollin 370,119
Le citoyen Raspail 56,920
Le citoyen Lamartine 17,910
Le général Changarnier 4,790
Voix perdues 12,600

ADRESSE A PIE IX,

RÉDIGÉE ET COLPORTÉE A LYON PAR LES JÉSUITES.

Une coterie monarchico-jésuitique vient de publier une adresse à Pie IX pour lui témoigner le déplaisir qu'elle a éprouvé en apprenant sa fuite de Rome. Elle est libre sans doute d'exhaler et de colporter ses plaintes et ses regrets, mais

FEUILLETON DU CENSEUR. — 23 DÉCEMBRE 1848.

LE TRIBUNAL SECRET.

(Suite. — Voir le Censeur depuis le 27 octobre.)

L'ami secret qui favorisait le chef des conjurés ne l'avait point trompé. Job, arrivé à la poterne obscure qu'il cherchait, la trouva ouverte. Il pénétra dans l'intérieur, et, n'apercevant personne dans l'ombre, il ne sut comment cette porte avait pu s'ouvrir; mais, sans s'arrêter à cet incident, il monta rapidement les degrés escarpés du donjon.

Arrivé à une certaine hauteur, il entendit le bruit de la poterne qui se refermait et des pas qui montaient derrière lui. Le soupçon le retint un instant; mais il réfléchit qu'on laisserait certainement pénétrer sa troupe, puisqu'il avait des affidés inconnus de ce côté de la place, et que celui dont il entendait résonner l'armure au-dessous de lui était sans doute le soldat qui avait favorisé son entrée.

Job continua de monter. L'obscurité de ce chemin ascensionnel était complète; ce pas, qui montait aussi et demeurait à la même distance, résonnait toujours comme un écho du sien.

Le prince passait parfois devant les meurtrières de la tour; alors il entendait le fracas du siège retentir dans toute sa violence, et, dans cette enceinte ténébreuse, seul avec un inconnu, le brave chef avait peur à se trouver ainsi loin du combat.

Enfin, arrivé sur la plate-forme, il se pencha sur les créneaux. Son regard embrassa le champ de bataille, que l'incendie éclairait largement de ses mille flambes.

Il distinguait nettement les mouvements des troupes. Les assiégés qu'il avait laissés sur la brèche d'un rempart en étaient main-

tenant repoussés... luttant avec peine au pied des murs... quelques-uns avaient reculé jusque dans la plaine... Un mouvement d'inquiétude se faisait surtout apercevoir; des écuyers allaient, venaient sur le terrain, cherchant sans doute leur chef de tous côtés... Les troupes des confédérés, un instant abandonnées de son commandement suprême, semblaient déjà faiblir.

Mais qu'importe? il est venu saisir l'ennemi au cœur; il va frapper sa proie maintenant... frapper un coup mortel qui lui donnera la victoire.

A cette pensée, il relève fièrement la tête.

Son mystérieux compagnon, arrivé aussi sur la plate-forme, se trouve alors devant lui.

Mais, au lieu d'un simple archer qu'il attendait, la clarté de l'incendie lui fait voir un jeune capitaine, brillamment armé de pied en cap, la visière levée et l'épée nue à la main.

Le prince cependant, sans être retenu par cette différence d'aspect qui l'étonne sans le troubler, se penche sur le bord de la tour et donne le signal à son écuyer, fidèle au poste qui lui était assigné, et l'œil attentivement fixé sur les créneaux.

— C'est inutile, dit celui que le chef des conjurés avait pris pour son allié secret; vous devez le savoir, prince de Moravie, qui se fie à un traité est traité lui-même, et doit être traité comme tel.

— Le page Edgard, dit Job en toisant son interlocuteur et rappelant ses souvenirs, le favori de l'empereur, qui était au couvent de Saint-Bruno.

— Oui, page alors, mais bientôt capitaine pour avoir vaillamment combattu dans cette embuscade tendue par vous à votre maître, pour avoir délivré l'empereur de la prison ou vous l'avez jeté, et bientôt, peut-être, élevé à un plus haut grade pour avoir délivré l'empereur du plus hardi des factieux qui ont conspiré sa perte.

Il y eut un silence pendant lequel Job demeura immobile avec un

frémissement glacé dans les veines. Ses yeux effarés, où brillait une lueur extraordinaire, parcouraient l'immense profondeur qui l'entourait, puis le sommet de la tour, cette prison aérienne où il était venu se jeter.

Edgard reprit, comme pour aider le prince à éclaircir la situation dans laquelle il se trouvait :

— J'ai entendu par hasard l'offre de trahison insigne que vous faisiez un misérable soldat; j'ai pensé que vous auriez la déloyauté non moins grande de l'accepter; je ne me trompais pas. J'ai tué le soldat et pris sa place pour vous ouvrir la poterne et vous faire tomber dans votre propre piège. Maintenant, la porte de la tour est refermée sur vous, et vos troupes n'en approcheront point.

L'œil de Job chercha à percer l'obscurité sillonnée de jets de lumière pour distinguer ce qui se passait au pied de la tour.

Il vit accourir ses braves archers conduits par son écuyer. Mais à peine celui-ci levait-il la hache contre la poterne, qu'une flèche l'étendit mort.

— Digne serviteur! dit Job dans une pensée de regret qui passa au milieu de l'orage de son âme, voilà du moins ton vœu accompli; tu n'as pas survécu à l'honneur de ton maître.

D'autres archers qui approchèrent de la tour eurent le même sort; chacun d'eux tombait en touchant à cette porte fatale.

Job détourna la tête; des imprécations sourdes s'échappaient seules de ses lèvres.

Le jeune capitaine de l'empereur reprit :

— Vous êtes seul, sans défense, dans la forteresse ennemie, monseigneur Job. Moi, qui vous tiens en mon pouvoir, qui n'ai qu'à descendre quelques marches et ouvrir une porte pour vous faire saisir et jeter vivant dans les mains de l'empereur, je ne veux pas vous livrer traitreusement à mon tour; je veux un combat égal entre nous.

on ne peut admettre que cette petite église ait le droit de parler au nom de la grande cité lyonnaise et encore moins au nom du clergé catholique, de ce clergé pour qui la chute du trône, même pontifical, sera toujours considérée comme une révolution providentielle, pour nous servir de l'esprit qui inspira les paroles prononcées au mois de Février par le premier pasteur du diocèse, à l'occasion du rétablissement de la République (1).

L'universalité des citoyens de Lyon a été témoin, a vu avec quelle allégresse le clergé catholique de cette cité républicaine accueillit le glorieux retour de ce gouvernement populaire, de cette heureuse restauration du règne de Dieu sur la terre; tous les citoyens ont vu ce clergé, obéissant à sa propre impulsion, revendiquer l'honneur et se faire gloire de bénir et de s'associer à nos fêtes républicaines, et d'être ainsi les premiers, entre les ministres des divers cultes florissant à Lyon, qui adressèrent des prières au Très-Haut en faveur de la République.

En présence de cette conduite qui lui fait tant d'honneur, ce clergé pourrait-il, nous ne dirions pas donner son adhésion, mais ne pas protester contre cette adresse, lui qui, inspiré des maximes évangéliques et dégagé des vaines ambitions de ce monde, a dû, en apprenant la perte du pouvoir temporel du pape, se féliciter de cet heureux événement, bien convaincu que Pie IX, affranchi des préoccupations du pouvoir, donnera tous ses soins et toute sa sollicitude aux intérêts religieux ?

Le clergé catholique n'ignore pas que ce pouvoir temporel, que quelques fous songent à réédifier en faveur de la papauté, a porté les coups les plus funestes à cette institution toute chrétienne dans son origine, mais qui, en s'associant à des intérêts mondains, a jeté la discorde au sein de la famille chrétienne.

Le clergé catholique et tous les hommes instruits savent que le pouvoir temporel des évêques de Rome a eu besoin, pour se soutenir, de se procurer des trésors nombreux; pour obtenir ces richesses, il a été obligé de pressurer les peuples, d'exploiter leur ignorance et leur crédulité, en un mot, de faire un honteux trafic des usages religieux. La vente des indulgences, les miracles apocryphes des madones et autres amulettes indignes du christianisme ont servi tour à tour à la cour de Rome pour arracher aux nations leurs trésors, à tel point que, ces nations épuisées de numéraire, la toute-puissance civile fût maintes fois obligée d'intervenir pour défendre le transport du numéraire à Rome.

Le clergé catholique, moins que personne, n'ignore pas que ce funeste pouvoir temporel des papes a été la cause que la papauté, oubliant son origine, s'entoura du luxe des cours, et qu'enivrée d'ambition, elle ne put comprendre que le titre de prince hurlait de se voir accouplé à celui plus humble mais plus honorable de prêtre chrétien, successeur des disciples de Jésus de Nazareth, de cet homme dont les vertus modestes avaient en horreur les qualifications et les titres mondains.

Le pouvoir temporel des papes a été, en un mot, la plus grande calamité qui ait pu s'introduire au sein du christianisme. C'est à ce fatal pouvoir qu'il faut attribuer la réforme prêchée par Luther, réforme heureuse considérée comme retour à la simplicité évangélique, mais si déplorable au point de vue catholique, car elle a enlevé au pouvoir spirituel des papes les deux tiers des chrétiens, et a ainsi brisé pour toujours l'une des plus vastes agrégations religieuses.

Lyon ne peut, en se rappelant les calamités que ce funeste pouvoir temporel a fait surgir, s'associer à cette adresse émanée d'une officine jésuitique. Notre cité lyonnaise, l'une des premières de notre belle patrie où les principes humanitaires du christianisme commencèrent à se développer à l'ombre des vertus modestes et de la croix de bois des Irénée et des Pothin, Lyon, disons-nous, doit protester contre cette adresse mensongère, inspirée par les reminiscences d'un parti aux abois, d'un parti égaré dans le tourbillon de la poussière des trônes qui s'éroulent.

La religion chrétienne n'a rien de commun avec ces institutions monarchiques et princières expulsées ou modifiées de toute part. Une coterie ne parviendra jamais à égarer la bonne foi des hommes religieux. C'est en vain qu'elle cherche à assi-

(1) « Ce n'est pas nous qui nous étonnerons d'entendre dire que la main de Dieu renverse les trônes dans sa justice et brise les couronnes. »
(Lettre épiscopale de M. de Bonald du 27 février 1848.)

miler les intérêts de la religion chrétienne aux affaires mondaines d'un petit prince italien.

Pie IX et ses successeurs doivent répudier l'alliage impur d'un pouvoir temporel pour ne conserver que la houlette du pasteur; ils seront alors, comme dans les premiers temps du christianisme, vénéralés non seulement par une fraction de chrétiens improprement connue sous la dénomination de catholiques, mais par l'universalité des chrétiens, dont un trop grand nombre, en voyant les papes entourés d'or et de pourpre, se refusent à les reconnaître pour successeurs de Jésus et de ses disciples vêtus de bure.

Nouvelles d'Italie.

TURIN, 18 décembre. — Depuis la formation du ministère démocratique, la chambre semble vouloir marcher dans des voies plus libérales. Chacune des paroles des nouveaux ministres, toujours conformes au sentiment national, est couverte d'applaudissements.

Un député de la Savoie, M. Brunier, a proposé une loi pour abolir le monopole des insertions judiciaires dans les journaux. Sa proposition a été prise en considération par l'Assemblée.

La Gazette Piémontaise annonce que, par une détermination prise en conseil des ministres, le titre d'excellence ne sera plus donné aux ministres secrétaires d'état.

Dans la séance du 18 décembre, le ministre Tecchio a annoncé que les ministres avaient réduit de 21,000 à 15,000 lire leurs traitements.

VENISE, 10 décembre. — Le général Guillaume Pope vient d'être nommé député au parlement napolitain par le district de Naples; il vient d'écrire à Naples qu'il serait dans cette ville le 1er février, jour de l'ouverture du parlement.

ROME, 15 décembre. — Ce soir, le Cercle National prend l'initiative pour proclamer la Constituante.

On croit que le pape attend la prochaine élection du président de la République française pour se rendre en France.

Paris, le 20 décembre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Aujourd'hui, vers le milieu de la journée, on a fermé la grille du Pont-Tournant, qui ouvre les communications entre les Tuileries et la place de la Concorde. On a aussi ajouté au poste de la ligne, qui est près de cette grille, un piquet de garde nationale.

Ces précautions ont été prises en raison des rumeurs qu'on a fait courir ces jours-ci sur une ovation qu'on préparait à M. Louis Bonaparte qui devait, disait-on, après la proclamation de sa présidence, être conduit aux Tuileries.

La raison de ces précautions qui paraissent prématurées, c'est qu'on doit proclamer aujourd'hui même à l'Assemblée le président Louis-Napoléon Bonaparte. Des raisons de sûreté publique ont paru à la commission chargée de l'examen des procès-verbaux, au président de l'Assemblée, et au cabinet, devoir faire avancer le jour de la proclamation. Malgré le secret qui avait été recommandé, la nouvelle a transpiré rapidement, et au moment où nous vous écrivons, elle circule déjà dans toute l'Assemblée qui montre une grande agitation. Un certain nombre de dames, contrairement à la règle la plus formelle, ont pu pénétrer dans la tribune des anciens députés. Nous ignorons si cette nouvelle est connue au dehors.

A deux heures et demie, les flâneurs en blouse qui d'ordinaire stationnaient en face de l'hôtel garni habité par M. Bonaparte, sur la place Vendôme, n'étaient pas plus de trente ou quarante.

M. E. de Girardin vient de faire imprimer à un très petit nombre d'exemplaires une brochure politique intitulée : *Conseils*. Ces conseils sont : 1° Le nombre des ministres réduits à trois, un ministre de direction, un ministre des recettes, un ministre des dépenses, de nombreux secrétaires-généraux et directeurs chargés de travaux spéciaux. 2° Une amnistie générale, sans autre exception que pour les individus reconnus coupables de crimes ordinaires. 3° Liberté absolue et illimitée de la presse; plus de cautionnement; interdiction de la vente des journaux sur la voie publique. 4° Liberté illimitée des associations et des clubs; répression sévère des attroupements. 5° Liberté illimitée de l'enseignement. 6° Rappel des princes exilés, comme simples citoyens. 7° Donner le gouvernement de l'Algérie au duc d'Aumale et la présidence du conseil d'administration au prince de Joinville.

On voit que MM. Alex. Dumas et E. de Girardin s'entendent parfaitement.

BULLETIN POLITIQUE ET FINANCIER.

Paris, 20 décembre.

La bourse était close quand a eu lieu la proclamation du président

de la République; Dieu en soit loué! car nous aurions eu un grand mouvement. On eût exploité la situation pour faire une hausse considérable qui aurait été suivie demain d'une forte réaction dont le résultat eût été la ruine d'un grand nombre de joueurs. Il y a assez de ruines produites par les oscillations de ces derniers jours.

Cependant le bruit en a couru vers la fin de la bourse et a arrêté la baisse qui s'était prononcée dès l'ouverture.

Le 3 0/0, fermé hier à 76 50, a ouvert aujourd'hui à 74 75, est tombé jusqu'à 74 25, et est remonté péniblement à 75 80, en baisse de 70 c. sur la fermeture d'hier. Dans la coulisse, on a fait 76 75.

Le 3 0/0, fermé hier à 46 75, a ouvert à 43 50, son cours le plus bas, et a fermé à 46 50, son cours le plus haut, en baisse de 25 c. La Banque a baissé de 15 f., et ferme à 1705, et la ville de 33 f.,

et ferme à 1190.

Les chemins de fer ont fermé, savoir :

Chemin de fer de Paris à Orléans	725
— de Paris à Rouen	432 50
— de Rouen au Havre	195
— d'Avignon à Marseille	185
— de Strasbourg à Bâle	87 50
— du Centre	240
— d'Amiens	190
— d'Orléans à Bordeaux	380
— du Nord	387 50
— de Paris à Strasbourg	340

BOURSE DE LYON DU 21 DÉCEMBRE 1848.

Nous avons escompté hier la réaction en baisse que devait provoquer sur les fonds public le cours de 80. Aussi, aujourd'hui, quand est arrivée la baisse de 3 f. sur le 3 0/0, a-t-elle peu surpris notre place, et le mouvement de baisse a-t-il été moins fort qu'on aurait pu le craindre.

Le 3 0/0, coté à Paris à 76 60, dernier cours, a ouvert ici à 76 et finit à 75.

L'Orléans, coté à 735, a été traité à 725, 715 et 710 ;

Le Nord a été coté à 395, 390 et 385 25.

La Loire a débuté 20 f. au-dessous du cours de clôture d'hier; elle est tombée à 295 pour s'élever à 300 et finir à 296 25.

Le mouvement a été le même sur les autres valeurs industrielles. Les fonderies de la Loire et de l'Ardeche à 3400, 3300; celles de l'Orme à 220; celles de Bessèges à 500.

Assemblée Nationale.

Fin de la séance du 19 décembre.

LE PRÉSIDENT : Je dois donner connaissance à l'Assemblée des noms des départements dont les procès-verbaux d'élection ne sont pas encore parvenus; en voici la liste : Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Aveyron, Lot, Haut-Rhin, Bas-Rhin, Corse. Dès que les pièces seront arrivées, la commission nommera un rapporteur qui lui présentera immédiatement son rapport.

LE CITOYEN DESESSARTS : Nous nous croyons autorisés à demander compte au président de l'Assemblée des mesures qu'il aurait pu prendre pour assurer le calme et la tranquillité dans Paris. (Allons donc! — L'ordre du jour!)

LE PRÉSIDENT : Le président de l'Assemblée Nationale saura remplir les obligations qui lui sont imposées par la Constitution et par les articles 85 et 84 du règlement; il ne pense pas que l'Assemblée Nationale puisse lui demander autre chose; il doit s'en remettre avec confiance à la vigilance, à la prudence et à la fermeté du gouvernement (Oui! oui! — Très bien! très bien!), et à la sagesse de la population, qui a fait preuve de tant de calme et de modération pendant l'élection et depuis. (Vif assentiment.)

LE CIT. LAGARDE dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet relatif à la taxe du sel.

L'Assemblée entend encore divers rapports de pétitions qui ne donnent lieu à aucune discussion.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Censureur.)

Séance du 20 décembre 1848.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN A. MARRAST.

La séance commence à trois heures et un quart.

LE CITOYEN MOUTIER-TERNAUX a la parole sur le procès-verbal; Hier, le citoyen Beaumont (de la Somme) a dit que les décorés de Juillet n'avaient touché que 500 mille francs sur le million 500 mille, montant de la souscription faite à leur profit. Cette somme était de quatre millions. J'étais secrétaire et rapporteur de cette commission, nous avons rendu compte de la somme totale; je viens donc protester contre les paroles du citoyen Beaumont (de la Somme).

Je souhaite que toutes les commissions rendent un compte aussi exact que celui que nous avons rendu.

Un représentant dépose un rapport sur l'organisation des hôpitaux et hospices et de l'assistance publique de la ville de Paris.

L'ordre du jour appelle la discussion de deux demandes en autorisation de poursuites, l'une du citoyen Gueret contre le citoyen Caussidière, l'autre du citoyen Ballon contre le citoyen Turk.

Aucune de ces propositions n'est prise en considération.

La discussion sur la proposition tendant à reviser l'art 1781 du code civil est ajournée.

La discussion du projet de loi tendant à abroger le décret du 24 mars qui a suspendu le travail dans les prisons est également ajournée.

La discussion de la proposition relative à la formation de la liste des chirurgiens élèves de la marine est ajournée comme les deux précédentes.

Le projet de décret suivant est adopté sans discussion :

Le visage de Job s'était couvert d'une teinte pourpre sur laquelle blanchissaient ses rides cicatrices.

— Vous avez donc beaucoup à demander à l'empereur, jeune homme, dit-il avec ironie, puisque vous voulez tenter pour son service une si dangereuse lutte ?

— Vous voilà bien, chevaliers dégénérés de nos jours! Manœuvres de combats! vous n'y voyez plus rien que le gain ou la rapine. L'honneur des armes, vous avez même oublié qu'il existait!

En ce temps-là, on ne discutait guère qu'à coups de sabre; Job répondit en mettant le fer à la main.

Les deux adversaires se portèrent long-temps des coups aussi habiles que vigoureux; leurs armes se croisaient, tournoyaient, volaient d'un mouvement si rapide qu'elles se confondaient en un cercle d'acier, dans lequel venait se réfléchir la lueur rouge de l'incendie.

Le prince de Moravie avait la force du bras, la hauteur de la stature, la longue science des combats; mais, séparé de sa troupe, perdu par sa faute, puisque, s'il tuait son adversaire, il ne trouverait pas, même en passant sur le corps du jeune capitaine, de chemin pour la fuite, il y avait en lui, sous l'impétuosité de ses coups, un profond abattement, une rage sombre et désespérée.

Edgard, au contraire, avait l'ardeur de l'espérance. De quelle auréole cette heure allait illuminer sa vie! Souple, léger, impétueux, il enlaçait son ennemi de mille nœuds. L'enthousiasme, cette force qui n'a pas de pareille, l'élevait au-dessus de lui-même; et le sourire était sur ses lèvres, et son âme chantait tandis que sa poitrine se sillonnait de blessures.

Ils luttèrent ainsi long-temps, tantôt avec l'adresse de deux champions qui mesurent leurs forces, tantôt avec l'emportement furieux qu'inspire un combat sans fin. Il semblait que leurs armures, trempées comme leur courage, fussent indestructibles aussi: ni l'une ni l'autre des cuirasses ne s'était rompue dans ces chocs violents; leur

miroir brillait encore, marqué de quelques gouttes de sang.

Mais tout-à-coup la tour trembla sous leurs pieds, et il roula dans l'air un bruit épouvantable.

Les combattants baissèrent ensemble leurs armes et regardèrent au-dessous d'eux.

Un amas de sombre poussière remplissait l'espace. Ce ne fut que lorsque cet épais nuage retomba en partie et s'éloigna dans le cours du vent qu'on put distinguer le champ de bataille.

Le principal rempart venait de s'érouler. Sur une arène couverte de corps sanglants, de débris d'armures, de pierres noircies, la masse imposante des décombres s'avancait, roulant encore, et pour le moment formant le désert autour d'elle.

Au bruit tonnant et sinistre de la démolition succédèrent les cris retentissants des soldats, les sons des trompettes qui les ramenaient à la charge.

A peine un regard avait-il eu le temps de tomber sur ce tableau de ruines, que déjà les deux troupes en étaient revenues aux mains.

Les deux partis, qui n'étaient plus séparés alors que par la ligne des fortifications, se confondaient, s'enlaçaient, se pressaient dans les bras l'un de l'autre pour se mieux détruire; ils se frappaient au cœur avec l'épée, le sabre et la hache, combattant à la fois sur la brèche, sur les décombres et dans la plaine. La mêlée offrait une masse compacte, vague et terrible; c'était un océan soulevé par la tempête, et qui avait pour mugissement la voix humaine.

Cependant, depuis la disparition du prince de Moravie, le désordre devenait visible dans les rangs des confédérés. Ils avaient perdu leur premier avantage, et ce changement de fortune, par les mouvements passionnés de terreur ou d'espérance qu'il soulevait, donnait plus de ressort au combat; de tous côtés éclataient des cris d'enthousiasme ou de désespoir, de mort ou de triomphe.

Les assiégeants, quelles que fussent leurs pertes, ne voulaient pas

reculer; l'ardeur de leur âme se soulevait et combattait mieux encore que leur lance. Au milieu même des soldats de l'empereur, ils escadaient les derniers bastions; les échelles rompues, ils montaient sur les épaules les uns des autres; des coups de hache fondaient sur leurs têtes, mais ils ne tombaient morts que pour être aussitôt remplacés par celui qui venait vaincre... Tantôt leurs bataillons offraient de larges vides pratiqués par la mort, tantôt ils semblaient se multiplier par les ressources et l'impétuosité du courage. La bannière des princes, dans ses ondulations tempétueuses, parfois se retirait jusqu'aux confins de la vaste prairie, et presque au même instant revenait flotter aux portes de la citadelle.

Le chef de ces intrépides soldats, fatalement enchaîné au sommet de sa tour, souffrait mille morts d'être ainsi exilé du combat, de ne pouvoir se mêler aux efforts des siens.

Il s'éloigna subitement des créneaux pour s'arracher à cette vue, et, dans l'étroite plate-forme, il tournait sur lui-même en rugissant de colère comme un lion prisonnier.

Depuis un moment, il avait tout-à-fait oublié son adversaire; mais le trouvant alors devant ses yeux, il fondit sur lui à l'improviste, et son énorme sabre alla frapper en pleine poitrine le jeune capitaine.

Edgard, d'un bon léger, se déroba en partie à la force du choc, et le combat, ainsi brutalement recommencé, se poursuivit quelque temps avec un acharnement furieux.

Comme ils étaient plus étroitement enchaînés l'un à l'autre par les étreintes de la haine, les deux champions virent soudain leurs armures d'or et d'acier resplendir d'un éclat extraordinaire et former une éblouissante auréole autour d'eux.

De hautes flammes pointaient alors, comme des créneaux lumineux, au sommet de la tour.

CLÉMENCE ROBERT.

(La suite à un prochain numéro.)

Art. 1er. Il est ouvert au ministre de l'instruction publique et des cultes, sur l'exercice 1848, un crédit supplémentaire de 10,000 fr. pour être appliqué au parfait paiement de la réimpression des œuvres scientifiques de Laplace.

Art. 2. Il sera pourvu à la dépense autorisée par le présent décret au moyen des ressources affectées à l'exercice 1848 par la loi du 8 août 1847, et conformément au devis ci-annexé.

Art. 3. Le ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Depuis le commencement de la séance, une extrême agitation règne dans l'Assemblée. Les bancs de la chambre, si déserts pendant la dernière séance, sont tous occupés par les représentants. Des conversations animées s'établissent de tous côtés; le bruit se répand partout que la proclamation du président de la République doit avoir lieu dans la séance d'aujourd'hui. C'est donc au milieu de l'inattention générale que les propositions précédentes ont été ajournées ou adoptées. Tous les esprits sont ailleurs.

D'un autre côté, les tribunes publiques se sont remplies de curieux comme aux jours solennels. Tout le monde attend impatientement le moment où la proclamation aura lieu.

LE PRÉSIDENT: L'ordre du jour appelle maintenant la discussion de la proposition du citoyen Leremboire, tendant à confier à l'imprimerie nationale la publication des feuilles sténographiques des débats de l'Assemblée et toutes les impressions de celle-ci.

Voix nombreuses: Non! non!

LE PRÉSIDENT: Je consulte l'Assemblée pour savoir si la discussion aura lieu immédiatement.

L'Assemblée, au milieu de la plus vive agitation, décide que la discussion aura lieu.

LE CIT. LEREMBOIRE présente, au milieu de l'inattention générale, quelques observations à l'appui de sa proposition. (L'agitation qui s'est manifestée au commencement de la séance va toujours croissant. Il devient évident que la nouvelle que la proclamation du président de la République aura lieu dans cette séance est vraie; cette nouvelle est confirmée d'ailleurs par les dispositions militaires prises au dehors de l'Assemblée. Les Tuileries et les quais sont garnis de troupes.)

LE CIT. BUREAUX DE PUZY présente quelques observations sur la proposition du citoyen Leremboire, lorsque le président interrompt la discussion pour donner la parole au citoyen Waldeck-Rousseau, rapporteur de la commission chargée du dépouillement des procès-verbaux d'élection. (Sensation profonde. — Un grand nombre de représentants viennent de rentrer dans la salle; l'attention se porte sur le citoyen Lebreton qui a son grand uniforme de général.)

LE CIT. WALDECK-ROUSSEAU monte à la tribune pour donner lecture de son rapport. Un religieux silence se fait dans l'Assemblée. Il est quatre heures et quart; la séance continue.

LECTURES PUBLIQUES.

CIRCULAIRE DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Monsieur le préfet, Le ministre de l'instruction publique et des cultes a institué à Paris, après la révolution de Février, des lectures publiques du soir, ayant pour objet de faire connaître à la population ouvrière les chefs-d'œuvre de notre littérature.

Cette institution a obtenu un succès qui s'accroît chaque jour tellement que le nombre des lectures, qui n'était d'abord que de cinq, va être prochainement porté à douze.

Il serait important que des lectures du même genre fussent faites dans les principales villes des départements. Ce serait un puissant auxiliaire à l'enseignement de nos écoles pour vulgariser et propager l'étude de la langue française.

Dans toute ville un peu considérable, il existe, soit une faculté des lettres, soit un lycée, soit un collège, où l'on trouvera tout disposé un local pour les lectures. Les fonctionnaires de l'instruction publique voudront sans doute, dans les départements comme à Paris, avoir l'honneur de remplir cette mission patriotique. Vous trouverez donc aisément et des lecteurs et des locaux. Vous vous concerterez avec l'autorité universitaire et avec l'autorité municipale pour le choix des personnes et des salles, ainsi que pour les frais accessoires que pourront entraîner les lectures, tels que chauffage, éclairage, surveillance des salles, impression des cartes d'admission. Je ne doute pas que vous ne trouviez partout un concours empressé et actif.

L'instruction et le programme que je vous adresse ci-joint vous feront complètement connaître quelle doit être la tendance des lectures et dans quel cercle elles doivent se renfermer. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il vous appartiendra de veiller à ce que les séances de lecture ne perdent jamais de leur caractère propre, qu'il ne puisse s'y introduire aucune controverse, aucune discussion, soit littéraire, soit politique.

Le public sera admis sans autre formalité que la présentation de cartes qui seront délivrées par la mairie. On aura soin de demander à tous ceux qui solliciteront une carte leur nom, leur domicile et leur profession. Ces divers renseignements seront consignés sur des tableaux que vous m'adresserez tous les trois mois. Chaque carte portera le nom et l'adresse du destinataire. Les femmes ne seront point exclues des séances, et un citoyen pourra s'y présenter en compagnie de la famille avec une seule carte.

Les lecteurs devront tenir note des morceaux qu'ils auront lus et m'en donner connaissance chaque mois, et par votre intermédiaire, en y joignant une note sur les résultats des lectures.

Je vous prie de m'adresser très prochainement un rapport sur les mesures que vous aurez arrêtées pour l'institution des lectures. Vous m'indiquerez avec soin quels sont les citoyens qui s'offrent à remplir cette mission, et vous me donnerez des renseignements précis sur leur caractère et leur aptitude éprouvée ou présumée.

Recevez, etc.
Le ministre de l'instruction publique et des cultes, FRESLON.

On écrit de Vienne (Autriche) ce qui suit sur l'abdication de l'empereur Ferdinand :

Le nouveau ministre autrichien avait demandé dans une conférence que les pouvoirs illimités donnés à Windischgrätz et au baron Jellachich fussent retirés. L'empereur s'y refusa et déclara qu'il ne reprendrait au prince Windischgrätz et au baron Jellachich leurs pouvoirs que lorsqu'ils les rendraient.

Les deux généraux furent mandés à Ollmütz, et l'on conféra avec eux d'accord avec l'archiduc François-Charles. Jellachich voulait résigner son mandat; Windischgrätz, au contraire, prétendait que le moment n'était pas venu.

Les ministres ayant menacé de se retirer, l'empereur dit : « Eh bien! je m'en vais. » Alors Windischgrätz céda. Ensuite on s'occupa de la Hongrie. Les ministres exigèrent que l'on adoptât des mesures énergiques et que l'on fondaît la Hongrie dans l'empire. L'empereur refusa, disant qu'il ne pouvait manquer à sa parole. Comme le ministère opposait toujours de nouvelles difficultés, l'idée de l'empereur d'abdiquer prit de la consistance dans son esprit. Il ne s'agissait plus que de savoir qui succéderait à S. M. Schwartzberg et Stadion déclarèrent que l'archiduc François-Charles était impopulaire, et que son avènement mettrait la dynastie en danger, mais qu'ils n'auraient aucune objection à faire contre le jeune archiduc François-Joseph.

Après un instant d'entretien avec les dames de la maison impériale, la résolution d'abdiquer fut adoptée par l'empereur à une heure avancée de la nuit.

Afrique française.

On écrit de Tlemcen :

Le 29 novembre, un détachement du 9^e de ligne, composé de 40 hommes et commandé par un officier, partit de Zebdou pour se rendre à Tlemcen. Comme le temps était affreux et qu'on n'avait pas de nouvelles le 30 à Tlemcen, M. le général de Mac-Mahon envoya immédiatement un détachement de spahis à sa recherche.

Le lendemain, il apprit par un courrier que cinq hommes faisant partie du convoi avaient été trouvés morts dans la plaine du Trei, et huit autres dans un état désespéré. Le même jour arrivèrent au bureau arabe de Tlemcen six malades chargés des armes et des effets de ces malheureux. Les

spahis trouvèrent encore quatre soldats morts qui furent transportés à Zebdou.

On apprit, le 2 décembre, que le reste du convoi, ainsi que l'officier qui le commandait, était rentré à Zebdou. Presque tous les hommes sont dangereusement malades.

Après le lion de Saoula, voici la panthère de Sainte-Amélie. Mardi dernier, au milieu du jour, un jeune colon de cette commune se dirigeait vers le ravin de la fontaine, lorsqu'il rencontra la panthère. Il était seul, sans armes; il battit en retraite et alla chercher son fusil et deux camarades qui s'armèrent aussi de leur côté. Cette troupe résolue, marcha droit à la panthère, qui essaya leur décharge. Mais les trois colons, par une imprudence trop commune chez les chasseurs inexpérimentés, se précipitèrent sur l'animal qui n'avait pas encore complètement perdu ses forces. Deux d'entre eux furent blessés légèrement, mais le troisième reçut un coup de griffe à l'épaule et un autre à la bouche, et a eu la langue percée. Le pauvre jeune homme faillit être dévoré, et, comme dit le rapport officiel, c'eût été dommage pour lui!

Chronique.

Nous avons aussi à Lyon des colons qui attendent du gouvernement l'ordre de partir pour prendre part à la colonisation qui se forme dans l'Algérie. L'autorité ne pourrait-elle pas, en attendant ce départ, ouvrir un cours d'agriculture où les premiers éléments seraient enseignés à des hommes qui, pour la plupart, n'ont pas la moindre notion de cette science?

Après quelques jours d'un temps magnifique, d'une chaleur aussi grande que dans le mois d'octobre, nous venons de tomber en plein hiver; au soleil limpide a succédé la brume épaisse des jours nébuleux. Ce matin, deux pouces de neige couvraient nos rues et nos places.

Avant-hier une voiture a renversé un homme sur la place de la Déserte et lui a cassé une jambe.

La recette brute de 33 f 40 c., provenant du bal donné le 2 courant par la société de bienfaisance des artistes musiciens chez le citoyen Sanaoze, a été versée aux mairies de Lyon et de la Guillotière. Les frais, se montant à 30 f., ont été payés par les artistes sociétaires.

Le sieur Larivoire, syndic de la société, se charge d'adresser des artistes à ceux qui en demanderont.

M. le procureur de la République de Saint-Etienne et M. le juge d'instruction se sont transportés jeudi matin au hameau de Côte-Thiollière.

Le nommé Brossette, garde-mine, et sa femme avaient été trouvés morts dans leur lit. Leur enfant, fille de onze ans, qui couchait près d'eux, n'a dû la vie qu'aux prompts secours qui lui ont été prodigués. Enfin, une famille composée de huit personnes, qui habitait la maison voisine, avait été sur le point de succomber et se trouvait gravement malade.

Depuis hier, on craignait qu'un fléau subit ne fût venu sévir sur une partie du village ou qu'un grand crime n'eût été commis.

Heureusement les investigations auxquelles on s'est livré ont bientôt expliqué le décès des époux Brossette. Cette mort et la maladie de l'enfant et des voisins proviennent des exhalaisons du gaz qui s'échappe par des fissures des mines au-dessus desquelles sont construites leurs habitations. Nous n'avons donc à déplorer qu'un accident particulier, et non, comme pouvait le faire craindre la rumeur publique, une maladie contagieuse ou un crime d'empoisonnement.

(Avenir Républicain.)

Dans la soirée du dimanche 10 du courant, une lutte qui pouvait avoir les résultats le plus déplorable a eu lieu sur la route de Moingt à Monbrison.

Le nommé Antoine (Jean-Baptiste), soldat au 15^e léger, revenait de la commune de Moingt en compagnie de deux autres militaires; il avait été devancé de quelques pas par ses camarades, lorsqu'arrivé au lieu dit de la Fontfort, il fut rencontré par deux individus qui chantaient; ces derniers s'arrêtèrent, échangèrent quelques propos insignifiants et se jetèrent sur lui en le frappant à coups de pieds et de poings.

Le militaire, en face de deux adversaires vigoureux, devait infailliblement succomber; il appela du secours; ses deux camarades, qui étaient passés devant lui, accoururent et le trouvèrent renversé. Les deux assallants avaient pris la fuite. Antoine, se plaignant des mauvais traitements dont il avait été l'objet, et on ne tarda pas à reconnaître qu'il avait reçu à la poitrine des blessures d'où s'échappait une assez grande quantité de sang. Ces blessures paraissaient avoir été faites par un instrument contondant. Des soins furent donnés immédiatement à la victime. On espère que les blessures n'auront pas de gravité. A la suite de ces faits, les nommés C... et G..., de la commune de Moingt, ont été arrêtés et conduits dans la maison de justice de cette ville.

(Le Roannais.)

Nous lisons dans le Nouvelliste de Marseille :

« Une lettre que nous venons de recevoir d'Italie nous annonce comme probable le prochain départ du pape pour Marseille. Nous livrons le fait tel qu'il nous est transmis, en faisant toutes nos réserves; seulement nous ajouterons que la correspondance à laquelle nous l'empruntons émane d'une source fort respectable et qui pourrait, jusqu'à un certain point, être considérée comme semi-officielle. »

On lit dans le Séaphore de Marseille :

« M. Jérôme Bonaparte, fils de l'ex-roi de Westphalie, est arrivé hier dans notre ville et est reparti quelques heures après pour Paris. M. Jérôme Bonaparte arrive de Corse, où il vient d'être élu représentant du peuple. »

L'administration du Jardin-d'Hiver, toujours désireuse d'être agréable à ses abonnés, a traité avec M. Soullier, directeur de la troupe équestre, pour plusieurs représentations, dont la première aura lieu samedi prochain 23 décembre.

M. Soullier, qui était parti pour Londres depuis quelques jours, est de retour après avoir engagé cinq nouveaux sujets dont les exercices extraordinaires dépassent tout ce que l'on a pu voir jusqu'à ce jour à Lyon; il est impossible, dit-on, de se faire une idée du talent hors ligne de ces nouveaux artistes.

La grande salle de concert nouvellement construite, disposée provisoirement en cirque, sera splendide et illuminée, chauffée et décorée avec élégance; de beaux fauteuils dans les tribunes, des banquettes commodes numérotées au parquet et aux premières, garniront la salle.

L'administration s'empresse également de faire connaître au public que la musique du 9^e dragons, sous la direction de M. Thibault, a été engagée pour toutes les représentations de la troupe équestre.

Table with 2 columns: Item description and Price. Rows include: Le prix des places est ainsi établi. Pour les abonnés du Jardin-d'Hiver: Fauteuils de balcon et banquettes numérotées du pourtour (2 f.), Premières numérotées (1 50), Secondes (debout) (1 50). Pour les personnes non abonnées: Fauteuils de balcon et banquettes numérotées.

Table with 2 columns: Item description and Price. Rows include: du pourtour (3 f.), Premières numérotées (2 50), Secondes (debout) (1).

MM. les abonnés sont prévenus qu'ils ne pourront se présenter, sous quelque prétexte que ce soit, sans être munis de leur carte d'abonnement non transmissible. Sans cette formalité, ils ne pourront être admis que moyennant les prix fixés pour les personnes non abonnées.

Tout abonné qui aurait transmis sa carte sera immédiatement rayé et ne pourra réclamer le prix de son abonnement.

Nota. — Le spectacle sera divisé en trois parties pour la facilité de la promenade dans le jardin.

La buvette et le café seront desservis par M. Gonaud, propriétaire du café de la Perle.

Les prix de la consommation seront les mêmes que ceux du café de la Perle.

M. Burgiard, médecin des bégues, demeure actuellement rue Royale, 29, au 4^e, chez M. Ruotte.

Les nombreuses guérisons qu'il a obtenues depuis deux mois qu'il est à Lyon ayant multiplié ses occupations, M. Burgiard y prolongera son séjour jusqu'au 28 janvier prochain.

Les guérisons de bégnements dont il s'agit et que nous sommes autorisés à mentionner sont :

M^{lle} Froget, domestique chez M. le curé de Saint-Georges; un jeune homme de Montseveroux envoyé à M. Burgiard par le curé de sa commune; un jeune homme du séminaire d'Alix, et un enfant de dix ans, élève à l'institution de M. Charvet, rue Molière, 15, aux Brotteaux. Nous sommes heureux, dans l'intérêt de la société, de signaler de tels faits. (Voir aux annonces.)

CONDITION DES SOIES DU 21 DÉCEMBRE. — 100 balles. — Ouvrées, 76 grèges, 24. — Dernier numéro, 1956.

Spectacles du 22 décembre 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — La Favorite, opéra. THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Les Sept Péchés capitaux, drame en sept tableaux, précédé d'un prologue.

Nouvelles diverses.

On se souvient que pendant les journées de juin le Panthéon fut le théâtre d'une lutte aussi longue qu'acharnée. L'architecte chargé de la conservation de ce monument a reçu du ministre des travaux publics la mission de constater les dommages qu'ont éprouvés les bâtiments tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, depuis le dôme jusqu'au niveau du sol; il a été reconnu que ces dégradations pourraient à peine être réparées avec l'emploi d'une somme de 60,000 f. inscrite au budget de l'administration. Ainsi, l'on ne procédera pour l'instant qu'aux opérations de première nécessité. Ces premiers travaux vont commencer dans peu de jours.

L'exécution des divers travaux de restauration du monument coïncidera avec ceux de la bibliothèque Saint-Genève; ils seront terminés en même temps, et les abords du Panthéon seront définitivement régularisés par la disparition de la vieille caserne de Montaigu, qui va être sous peu mise en démolition.

Par un arrêté du président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, en date du 13 décembre 1848, rendu sur le rapport du ministre de la marine et des colonies, M. le vice-amiral Baudin, commandant en chef l'escadre de la Méditerranée, a été élevé au grade de grand-croix de l'ordre de la Légion-d'Honneur.

On lit dans le Droit :

« On se rappelle que, lors des événements de mai, plusieurs des gardes nationaux qui s'étaient présentés pour faire évacuer le club du passage Molière tombèrent mortellement frappés. Le bruit se répandit que ce déplorable événement était dû à l'émission des gardes nationaux, qui dans l'obscurité avaient fait feu les uns contre les autres. Un rapport fait sur ces tristes événements donnait lieu de penser que ce n'était pas, en effet, à un crime qu'il fallait imputer la mort des défenseurs de l'ordre. »

L'instruction à laquelle cette triste affaire vient de donner lieu a eu un résultat contraire, et les sieurs Gérard et Marek viennent d'être renvoyés par la chambre du conseil du tribunal de la Seine devant la chambre des mises en accusation, comme inculpés d'homicide volontaire commis dans le club du passage Molière. »

Un ouvrier scieur-de-long, nommé Morel, qui avait épousé il y a cinq mois une honnête et sage ouvrière, et qui la maltraitait depuis le jour de son mariage, s'est porté contre elle aux coups les plus affreux. Dans un moment de colère excitée encore par la résignation de sa femme, il a arraché cette malheureuse de son lit et l'a frappée de ses souliers ferrés jusqu'à ce que la garde soit accourue pour l'arrêter.

La malheureuse femme est mourante. Quant à son assassin, il n'a qu'un regret, dit-il, celui de ne pas l'avoir tuée sous ses coups.

Le conseil de révision de la 1^{re} division a rejeté le pourvoi des chasseurs Ferrioux et Carpentier, ainsi que celui du caporal Soury. Ces malheureux ont été condamnés à mort pour avoir abandonné leur poste pendant les journées de juin.

Par un arrêté du chef du pouvoir exécutif en date du 18 décembre, ont été promus dans le corps de la marine, savoir :

Au grade de capitaine de vaisseau, les capitaines de frégate : Olivier (Benoit), Garnier (Hippolyte), Bermond (Hippolyte), Rouvroy de Saint-Simon, Leguillon-Penarros, Gressin (Victor-Amédée), de Faget (Eugène-Joseph), Chopart (Louis-Narcisse);

Au grade de capitaine de frégate, les lieutenants de vaisseau : à l'ancienneté, Lamotte du Portail, Marceau (Auguste), Fouque (Antoine-Auguste), Lelarge-Dervau (Joseph-Augustin-Sophie), Cormier (Alphonse-Marie-Gaspard), Savy (Pierre-Louis), Brun (Louis-Joseph);

Au choix, Leps (Maurice-Edouard), de Martineng (Jean-Etienne-Jules), Roze (Pierre-Gustave), Emangard (Auguste-Isidore), Lefebvre (Louis-Jules), Delapelin (François-Théodore), Tabuteau (Louis-Lazare), Houssart (Louis-Georges-Joseph).

On lit dans le Moniteur de l'île de la Réunion, à la date du 22 septembre :

« La goëlette de l'Etat l'Iris, revenant de Maurice, a fait côte dimanche au soir entre la batterie Rouillée et le parc d'artillerie. Malgré les secours les plus empressés et les efforts réunis des militaires de la garnison, des matelots du commerce, de la marine militaire et d'une grande partie de la population de notre ville, qui rivalisaient de zèle et de dévouement, on n'a pu parvenir à conserver cette charmante goëlette, qu'on a cru, pendant quelques heures, pouvoir haler à terre intacte, mais que les galets, sur lesquels elle était ballotée par les vagues, ont fini par défoncer. On espère cependant qu'il ne sera pas difficile de la réparer. »

M. Melsens a imaginé un procédé pour donner, en peu de temps, au bois de chêne un aspect de vétusté qu'il n'acquiert qu'après plusieurs siècles. Ce procédé consiste à mouiller le bois et à le soumettre aux émanations de l'ammoniaque liquide. L'ammoniaque

